

Lettre info

DIREN Nord - Pas de Calais

Direction Régionale de l'Environnement - Août 2005



Michel Pascal, nouveau directeur de la DIREN Nord - Pas de Calais

Michel Pascal a été nommé à compter du 15 juin 2005, Directeur Régional de l'Environnement de la région Nord - Pas de Calais, succédant à Bernard Brillet qui a rejoint le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Dans le même temps Michel Pascal a été nommé au poste de Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Nord - Pas de Calais, poste qu'il occupait jusqu'alors en Bourgogne. Le Nord - Pas de Calais rejoint ainsi les quatre autres régions françaises où est conduite une expérimentation de rapprochement entre la DIREN et la DRIRE. Il s'agit d'examiner les conditions d'une amélioration de l'efficacité de l'Etat en matière de protection de l'environnement et de développement

durable. Un bilan de ces expériences sera fait en 2006. Michel Pascal est âgé de 45 ans. Il est ancien élève de l'Ecole Nationale Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Télécommunications. Ingénieur général des Mines, il porte une attention particulière aux questions de l'eau qui constituent une part importante de l'activité du DIREN Nord - Pas de Calais qui est également Délégué de bassin Artois - Picardie. En tant que Chef de Pôle régional environnement et développement durable, instance de mise en cohérence de l'action des services de l'Etat et de ses établissements publics dans ces domaines, il sera également force de proposition pour la conduite de l'action de l'Etat en faveur du développement durable.

Sommaire

- p. 1 - **Edito**
- p. 2 - **La connaissance et l'information sur l'eau**
- p. 3 - **Les enjeux de l'eau dans le bassin Artois - Picardie**
- p. 4 - **L'action pour l'eau**
- p. 6 - **Le risque inondation**
- p. 7 - **Natura 2000**
- p. 8 - **La protection des espaces naturels et CITES**
- p. 9 - **La connaissance et l'information sur l'environnement**
- p. 10 - **La prise en compte de l'environnement pour un développement durable**
- p. 12 - **La prise en compte de l'environnement dans les territoires**

Edito

Cette troisième édition de la lettre info de la DIREN, présente un bilan d'activité synthétique de l'année 2004 ainsi que des événements d'actualité du premier semestre 2005.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques l'action vise à développer la connaissance, l'identification des enjeux pour l'eau et des mesures à mettre en œuvre ainsi qu'à la prévention des risques.

En matière de biodiversité est présenté l'état d'avancement de la mise en place du réseau Natura 2000, la protection des espaces naturels et le patrimoine international.

La troisième partie développe les actions engagées pour la conduite et le pilotage des politiques environnementales et développement durable.

La rubrique actualité informe sur les travaux engagés pour l'intégration de l'environnement dans les territoires et le bilan de la semaine du développement durable 2005.



Connaître pour agir durablement

La DIREN développe et enrichit la connaissance environnementale pour faciliter la compréhension des problématiques et enjeux environnementaux, elle fédère les réseaux de connaissance et d'information. En application des directives européennes, la DIREN se mobilise sur la réalisation de l'état des lieux des districts hydrographiques aux niveaux international et du bassin Artois picardie. Les politiques nationales et les orientations régionales concernant la police de l'eau sont mises en oeuvre par les Missions Inter Services de l'Eau du Nord et du Pas de Calais dont la DIREN assure la coordination.

La lutte contre les pollutions des eaux concerne essentiellement la restauration des milieux, les diagnostics de qualité des eaux et de contamination des bassins par les phytosanitaires.

La connaissance sur le risque inondation et le lien avec l'urbanisation sont transcrits dans l'atlas des zones inondables et les PPRI. La prévention des inondations est une mission nationale dont l'execution est renforcée dans le Bassin Artois Picardie où quatre collectivités régionales s'engagent dans la mise en oeuvre des plans d'actions pour la prévention des inondations.

La connaissance et l'information sur l'eau

Un nouveau système d'information sur l'Eau

2004 est l'année du lancement des travaux de la rédaction du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE) du Bassin Artois-Picardie qui sera présenté au comité de bassin en septembre 2005.

Confier par le Préfet coordinateur de bassin à la DIREN de bassin, cette mission s'inscrit dans le cadre de la réforme du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) qui doit conduire à la mise en place d'un nouveau Système d'Information sur l'Eau (SIE).

Le Comité des données sur l'eau du bassin, réuni l'ensemble des partenaires et assure le pilotage de l'élaboration du Schéma Directeur des Données sur l'Eau. Les réflexions méthodologiques et organisationnelles ont conduit à mettre en place une structure composée de neuf groupes de travail thématiques dont les partenaires se sont répartis le pilotage. Cinq groupes thématiques ont commencé leurs travaux dès 2004.

La connaissance hydrologique et hydrométrique s'est enrichie

La connaissance hydrologique s'est enrichie grâce à l'exploitation de 69 stations hydrométriques permanentes, 47 stations pluviométriques et à la réalisation de 503 jaugeages.

L'année 2004 est une année riche d'échanges avec de nombreuses structures dont notamment la Wallonie, les Wateringues, le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations et les DIREN Picardie et Haute-Normandie. Ces échanges ont porté principalement sur les méthodes de travail et leurs évolutions ainsi que sur la mise à disposition de données et le Schéma Directeur des données sur l'Eau.

Sécheresse, mais pas de restriction en 2004

Les basses eaux, en 2004, s'étaient d'avril à décembre, ce qui est extrêmement tardif dans notre région. Cette

année, quoique très sèche sur certains secteurs n'a pas donné lieu à des restrictions d'usage de l'eau. De telles restrictions méritent d'être redéfinies dans le contexte global d'arrêtés-cadre définissant une gestion pluriannuelle pour des sécheresses. L'état de recharge des nappes, insuffisant fin décembre 2004, est considéré comme déterminant pour appréhender les basses eaux 2005.

La sensibilisation du public

Le suivi de la sécheresse, au travers du Plan Sécheresse, a donné lieu à une sensibilisation du public aux économies d'eau par communiqué de presse. L'état de la ressource en eau a fait l'objet d'un suivi attentif des niveaux des nappes et des débits des cours d'eau confrontés à divers seuils de vigilance et d'alerte. Ce suivi comprenait aussi une veille météorologique sur les milieux aquatiques.

Ces informations ont été diffusées à une trentaine d'organismes via huit bulletins régionaux sécheresse réalisés chaque quinzaine de juillet à début novembre. Ces indicateurs ont été publiés sur le site internet de la DIREN Nord-Pas de Calais.



Les données détaillées correspondant à 14 stations hydrométriques représentatives des principaux bassins versants ont été rendues accessibles au public sur le site internet de la Banque HYDRO (banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie) à une fréquence rapprochée, bi-hebdomadaire à bimensuelle selon les caractéristiques des cours d'eau. Cette démarche a également été mise en œuvre pour 5 points de suivis des profondeurs des nappes via la banque ADES (banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines). Pour ce qui concerne la banque HYDRO, on dénombre six points de surveillance des débits dans le Nord et sept points de surveillance des débits dans le Pas de Calais.

Pour la banque ADES on dénombre deux points de surveillance des profondeurs des nappes dans le Nord localisés à Grand Fayt et à Hellemmes.

et trois points de surveillance des profondeurs des nappes dans le Pas de Calais localisés à Wirwignes, Tincques et Barastre.

Des outils de prévisions simples des débits en basses eaux ont été testés sur 25 points et sont opérationnels sur 17 points pour 2005.

Hydrologie Bilan d'exploitation

Pour le Nord

On dénombre 41 stations hydrométriques et d'annonce de crues de l'unité hydrologie en activité dans le Nord, et 7 dans la Somme. 329 jaugeages ont été réalisés dans le Nord, 21 dans la Somme. 22 stations

pluviométriques de l'unité hydrologie sont en activité dans le Nord et 25 dans le Pas de Calais.

Pour le Pas de Calais

On dénombre 21 stations hydrométriques et d'annonce de crues de l'unité hydrologie en activité dans le Pas de Calais. 153 jaugeages ont été réalisés dans le Pas de Calais.

25 stations pluviométriques de l'unité hydrologie sont en activité dans le Pas de Calais.

Pour la Somme

On dénombre 21 stations hydrométriques et d'annonce de crues de l'unité hydrologie en activité dans la Somme. 21 jaugeages ont été réalisés dans la Somme.

La qualité biologique des cours d'eau

La mission principale du laboratoire d'analyses hydro-biologiques agréé par le MEDD pour les analyses biologiques est d'assurer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau.

Pour deux types de mesures, l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) (pour les rivières naturelles) et l'Indice Biologique Diatomées (IBD) (pour les rivières naturelles et canalisées), il effectue toutes les étapes de l'analyse, du prélèvement jusqu'à l'interprétation des essais.

La DIREN a mis en place un système d'assurance qualité satisfaisant aux exigences de la norme NF EN ISO CEI 17025. L'accréditation obtenue en 2001, qui constitue la reconnaissance formelle de sa compétence technique, a été confirmée en 2004 comme en 2002 et 2003 par le COFRAC (comité français d'accréditation).

Les résultats alimentent les réseaux de surveillance de la qualité des eaux de surface : Réseau National de Bassin, Réseau Complémentaire propre au bassin Artois - Picardie et Réseau DIREN. 42 analyses IBGN réparties sur l'ensemble des cours d'eau de la Région et 66 analyses IBD réparties sur tout le bassin y ont contribué. Les résultats reportés sur des cartes annuelles de qualité des eaux de surface sont consultables sur le site internet de la DIREN.

Le laboratoire réalise également les analyses biologiques des stations situées en France du Réseau Homogène de Mesure sur l'Escaut mis en place dans le cadre de la Commission Internationale de l'Escaut. Les résultats de ces analyses sont repris dans le rapport sur la qualité de l'Escaut publié par la CIE. Sur la base d'analyses biologiques (IBGN et IBD) le laboratoire vérifie l'incidence des travaux de restauration et d'entretien réalisés dans le cadre des contrats de rivière de l'Yser, de l'Helpe Mineure et de l'Helpe Majeure.

Il participe également à l'exercice d'intercalibration de l'Indice Biologique Diatomées mis en place pour tester la répétabilité et la variabilité des résultats.

Les enjeux de l'eau dans le bassin Artois Picardie

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Bon état de l'eau en 2015

LA DIREN s'est fortement mobilisée pour réaliser les travaux relatifs aux états des lieux des districts hydrographiques Escaut et Meuse à produire dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE pour le bassin Artois - Picardie et dans le cadre de la coordination internationale. L'Agence de l'Eau et la DIREN de bassin ont élaboré la version 2 du rapport d'état des lieux, document présenté au comité de bassin à la mi-avril. Afin d'inscrire l'élaboration de cet état des lieux dans une démarche participative affirmée telle que la prévoit la DCE, une consultation officielle des deux cents partenaires « lecteurs » a été organisée pendant un mois. L'ensemble des avis a été analysé par différents groupes de travail thématiques entre fin mai et juillet. La nouvelle version enrichie a été présentée au comité de bassin de décembre 2004. Compte tenu des remarques d'un certain nombre de partenaires, de nouvelles modifications seront apportées et la version définitive du rapport d'état des lieux sera présentée au comité de bassin du 4 mars 2005.

En parallèle, un second document relatif à la synthèse des grands problèmes et enjeux des deux districts hydrographiques a été élaboré en étroite collaboration entre l'Agence de l'Eau et la DIREN puis diffusé aux Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Chambres consulaires du bassin pour consultation. Les résultats de cette consultation officielle seront présentés au comité de bassin de mars 2005. Dans la perspective du processus de participation du public, des réunions préparatoires d'information et de sensibilisation du public ont été organisées dans l'ensemble des territoires de SAGE du bassin.

La consultation et la participation du public

La directive cadre sur l'eau prévoit l'association du public au long de son processus de mise en œuvre. L'initiative a été prise

au niveau du bassin Artois-Picardie d'organiser des conférences locales sur l'eau dans les territoires de SAGE, pour sensibiliser le grand public comme les acteurs de l'eau aux divers éléments de la gestion de l'eau et aux problèmes posés. Ceci pour préparer la consultation du public sur le programme de travail pour la mise en œuvre de la directive-cadre et l'identification des grands enjeux à l'échelle du bassin, qui doit se dérouler pendant six mois en 2005.

Vingt réunions

Pour certains territoires de SAGE très peuplés, deux réunions ont été organisées. Au total, on dénombre vingt réunions coprésidées par l'agence de l'eau et la DIREN pour l'ensemble du bassin Artois-Picardie.

Les acteurs institutionnels

Le document d'identification des grands enjeux de l'eau du bassin a été soumis par le président du comité de bassin à l'avis des acteurs institutionnels (Conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, conseils économiques et sociaux régionaux, communautés urbaines et communautés d'agglomération, assemblées départementales des maires de France, autorités étrangères des Etats membres des commissions internationales de l'Escaut et de la Meuse) du 16 août au 17 décembre 2004. Les avis recueillis seront pris en compte pour amender les documents avant de les soumettre à la consultation du grand public.

Une intense activité

Ateliers et réunions se sont poursuivis à un rythme intense pour finaliser les travaux de coordination de la directive cadre sur l'eau dans le district international de l'Escaut entre les partenaires de la Commission : la France, l'Etat fédéral Belge, les Pays Bas, et les trois régions de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles-Capitale. Ces travaux menés avec le soutien des fonds structurels européens INTERREG IIIB ont permis l'adoption en fin d'année d'un rapport transnational

d'analyse de l'état des lieux, qui présente la comparaison des méthodologies utilisées par les différents partenaires pour réaliser l'état des lieux demandé par la directive européenne et les principales caractéristiques du district.

Des accords pour l'échange de données entre les différents partenaires dans le cadre de la prévention des inondations ont également été trouvés et devraient être formalisés en 2005. Le réseau de mesures homogène qui existe sur l'Escaut a montré que, malgré les faibles précipitations et donc son débit réduit, la qualité du fleuve s'est améliorée en 2003 sur de nombreux paramètres ; celle-ci reste cependant encore médiocre.

Un état des lieux des eaux littorales contrasté

Première échéance de mise en œuvre de la directive cadre européenne dans le domaine de l'eau, l'état des lieux présente une caractérisation détaillée des masses d'eau côtières et de transition, les pressions spécifiques du littoral, et l'analyse des risques de non atteinte du bon état écologique à l'horizon 2015.

Les secteurs « naturels » localisés en dehors des trois ports présentent une richesse écologique dont l'équilibre est menacé. Du point de vue biologique, les milieux littoraux constituent une grande richesse écologique pour le bassin. L'équilibre de la flore phytoplanctonique pose néanmoins partout problème, en lien avec les apports en nutriments. Concernant les micropolluants organiques, la surveillance révèle des contaminations en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), Poly-ChloroBiphényles (PCB) et lindane, dont l'impact sur les écosystèmes reste à évaluer. L'eutrophisation s'impose comme problématique environnementale dans tout le bassin, avec de spectaculaires proliférations sous forme de mousse au printemps. Ces proliférations dues à l'algue *Phaeocystis* ont essentiellement un impact visuel et ne présentent aucune toxicité directe. Les efforts de réduction des rejets ont permis de reconquérir la qualité des eaux de baignade dont la quasi-totalité est jugée très bonne, bonne ou moyenne. Concernant la qualité des coquillages, sauf en quelques points, le repartage ou le traitement sont encore nécessaires avant la mise sur le marché. Du point de vue de la qualité de l'eau et des sédiments, les trois grands ports comportent dans leur entreprise, une mosaïque de secteurs confinés très dégradés et des secteurs quasi naturels.

Eaux et milieux aquatiques

L'approche territoriale est en bonne voie

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE

La région Nord-Pas de Calais est l'une dont la couverture par des SAGE est la plus grande. Le premier SAGE de la région (Boulonnais) a été approuvé en février 2004, celui de l'Audomarois le sera au 1er trimestre 2005, sept sont en cours d'élaboration et trois en émergence dont celui du bassin Marque-Deûle aux enjeux importants. Deux contrats de rivière sont en application et deux en cours d'élaboration.

Les contrats de rivière

Celui de la Clarence a été signé le 26 janvier 2004 et est désormais en phase de mise en œuvre. Les contrats de la Liane et de la Hem sont en cours d'élaboration (respectivement en création du comité de rivière et en cours d'approbation définitive). Le contrat de rivière de la Clarence signé le 26 janvier 2004 est désormais en phase de mise en œuvre comme celui de l'Aunelle Rhonelle Hogneau signé en 2000.

Bilan des SAGE

Pour le Nord

On observe une montée en puissance de l'élaboration des SAGE. Le SAGE interdépartemental Audomarois a été soumis à la consultation du public mi 2004. La DIREN, avec l'appui des services des MISE a analysé et effectué la synthèse des avis émis pour présenter ce SAGE à la signature des Préfets du Nord et du Pas de Calais. Le SAGE Audomarois devrait être définitivement approuvé en mars 2005.

Cinq SAGE sont également en cours d'élaboration dans le Nord, à des degrés divers d'avancement : le SAGE de la Sensée a vu sa Commission Locale de l'Eau installée le 12 février 2004 et le SAGE Sambre le 2 décembre 2004, le SAGE du Delta de l'Aa rédige son état des lieux, le SAGE Scarpe Aval a validé son état des lieux mi 2004 et le SAGE de la Lys est en cours de rédaction des prescriptions.

Les SAGE de l'Yser, de l'Escaut et de Marque-Deûle sont quant à eux en phase d'émergence. Pour ce dernier, il s'agit d'un SAGE de grande importance tant en superficie que au regard des enjeux en présence.



L'action pour l'eau

La police de l'eau

L'animation des Missions Inter Services de l'Eau

La DIREN assure, auprès des MISE, un triple rôle d'animation, d'harmonisation et d'appui technique relatif à la connaissance, juridique et méthodologique et pour la déclinaison départementale des politiques nationales et des orientations régionales.

La DIREN a piloté la coordination régionale effective des MISE en organisant des réunions trimestrielles d'information et d'échange.

Elle a également coordonné le déploiement de la Base de données relative à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (BDERU) ainsi que le suivi de cette directive et les différentes remontées d'informations destinées à la commission européenne. Elle a organisé une formation au logiciel Bardigues et a suivi l'application de la circulaire d'août 2003 relative au recensement des digues et barrages et leur classement selon leur intérêt pour la sécurité publique.

La réforme des MISE

Après un retour d'expérience de dix ans de fonctionnement des MISE, la circulaire du 26 novembre 2004 introduit des dispositions de fonctionnement pour en améliorer l'efficacité. Cette réforme porte sur trois axes, la définition des priorités de la politique locale de l'eau, la création d'un service unique chargé de la police de l'eau et l'affirmation de la coordination du dispositif par la DIREN.

La lutte contre la pollution des eaux

La restauration des milieux

Le Fonds National de Solidarité pour l'Eau a permis en 2004 de financer la restauration des milieux dégradés et la gestion des sédiments pollués. Ce financement concerne la réalisation d'études, de travaux et l'attribution de subventions. Les études du Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués (CNRSSP) concernent l'appréhension du risque lié au curage des sédiments pollués, leur mise en dépôt et la

Les plans POLMAR

La DIREN a participé à la re-fonte des plans POLMAR du Nord et du Pas de Calais (surveillance aérienne des pollutions aux hydrocarbures), à la finalisation de l'atlas de sensibilité du littoral du Nord aux pollutions marines accidentelles, à la réalisation d'une première version technique de l'atlas de sensibilité du Pas de Calais aux pollutions marines accidentelles et à la réalisation d'un plan de sauvetage de la faune touchée. Ces documents sur les milieux naturels à protéger, constituent des annexes qui font référence au niveau national par leur qualité, leur caractère innovant et leur complétude.

gestion des sédiments dans le temps. Des études préalables aux curages permettent d'identifier les précautions nécessaires permettant d'éviter les pollutions du milieu et la contamination de l'Homme. L'objectif est l'évaluation des risques pour les dépôts de sédiments dont la teneur en métaux nécessite une gestion appropriée et notamment le confinement. Le surcoût lié au caractère pollué des sédiments est financé pour les travaux réalisés selon les prescriptions de l'étude détaillée des risques.

Une surveillance renforcée des nitrates

La directive « nitrates » du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricoles prévoit l'élaboration de programmes d'actions départementaux. Leur mise en œuvre dans les zones répertoriées comme vulnérables concerne, à partir de 2004, la totalité de la région Nord-Pas de Calais. Ils sont révisables tous les quatre ans. En 2004, les 3èmes programmes, approuvés par les Préfets respectivement le 20 juillet pour le Nord et le 28 décembre pour le Pas-de-Calais définissent les prescriptions qui s'imposent aux exploitants agricoles pour la bonne maîtrise de la fertilisation azotée. Parallèlement, la quatrième campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces se déroule du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005. Les informations sur la contamination des ressources en eau



tant superficielle que souterraine permettront d'évaluer l'impact des programmes d'actions et de les adapter.

La lutte contre la pollution phytosanitaire

Le Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau du Nord-Pas de Calais (GRAPPE), conduit des actions de suivi de la qualité de l'eau et des activités de communication ; il suit quatre bassins versants pilotes : l'Yser, Airon Saint Vaast, le Bléquin et l'Escrebieux.

Les diagnostics sur ces bassins ont été poursuivis afin de connaître le degré de contamination du milieu et les conditions d'exploitation. Il convient d'en tirer les enseignements et de mettre en place des plans d'actions concrets afin d'engager encore plus efficacement la lutte contre la pollution phytosanitaire. Le 1er janvier 2005, le financement des investissements liés à la politique de lutte contre les phytosanitaires est transféré de la DIREN Nord-Pas-de-Calais à l'Agence de l'Eau Artois - Picardie. Ce « décroisement » financier ne modifie nullement l'implication et le rôle des DIREN dans le soutien de cette politique. Il simplifie le circuit des demandes de financement et permet aux services de l'Etat de recentrer leurs actions sur des missions de diffusion de la connaissance, des missions régaliennes et des missions d'animation.

La lutte contre la pollution par les hydrocarbures sur le littoral

Plus gros chantier de renflouement au monde, estimé à plus de 40 millions d'euros, qui a fait suite à l'accident du Tricolor, roulier norvégien chargé de 2862 voitures et 7 engins de chantier, envoyé par le fond après une collision avec un autre navire le 14 décembre 2002 a été à l'origine en 2004 d'épisodes de pollutions aux hydrocarbures sur le littoral.

Après 23 mois de travaux de découpage et de relevage du Tricolor, les phases de levage des structures ont laissé place, à la fin du chantier, à l'enlèvement par grappin des débris, en particulier des voitures jonchant encore le fond. Signalons également des pollutions épisodiques mais récurrentes en particulier une pollution par cire d'hydrocarbure sur le littoral du Nord au mois d'avril 2004.

L'action en faveur des zones humides

Des subventions d'investissement sont attribuées pour des travaux de restauration et des plans de gestion de zones humides. Elles concernent par exemple, le Parc Naturel Scarpe-Escaut (vivier de Rodignies, marais de Sonneville...), le Conservatoire de sites naturels sur des sites qu'il gère ou l'association RéAgir. Le

PNR Avesnois soutenu dans son programme de restauration de mares prairiales et le PNR Caps et Marais d'Opale pour les investissements nécessaires à la brigade audomaroise de piégeage de rats musqués.

D'autres subventions d'investissement permettent de soutenir des acquisitions de zones humides à des fins de protection, par le Conservatoire des sites naturels (prairies des Parts à Locquignol, prairies du Schoubrouck dans l'Audomarois).

Elles sont également affectées à l'acquisition de connaissances et l'édition d'atlas. Ainsi le GON, groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas de Calais, réalise des suivis annuels des effectifs d'oiseaux d'eau et l'atlas régional des Amphibiens et Reptiles ainsi que l'atlas des Odonates. Des subventions favorisent le travail du GDEAM, regroupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil, sur l'évolution de l'occupation des sols des zones humides arrière-littorales entre Canche et Authie de 1959 à 2000 qui démontre une dégradation des zones humides au profit de l'urbanisation, de la mise en culture et de la mise en eau (mares de chasse). Elles permettent au Centre Régional de Phytosociologie - Conservatoire Botanique National de Bailleul d'adapter à la région les cahiers d'habitats humides (Natura 2000) et « Espaces

Naturels Régionaux » poursuit un Programme de suivi et d'évaluation des zones humides par des bio-indicateurs (oiseaux).

Au niveau du bassin

La commission technique zones humides Artois Picardie et son comité de pilotage créés en 2001 ont pour objectif de mener des actions de sensibilisation et de délimiter les zones humides au niveau du bassin. Le groupe de suivi de l'exposition conçue pour la journée mondiale des zones humides a réalisé un guide d'accompagnement.

Le rendu final du test de délimitation réalisé dans la Somme sur 2 secteurs couvrant 99 communes a permis d'évaluer le coût de la mise en œuvre de la méthode sur l'ensemble du bassin à près de 1M, ou 60 mois/hommes de travail. En concomitance à l'avancement des délimitations dans le cadre de SAGE, le parlement a examiné le projet de loi sur le développement des territoires ruraux, dont le volet « zones humides » prévoit divers types de délimitations ainsi qu'une précision de la définition des zones humides.

Le risque inondation

L'atlas des zones inondables

L'Atlas Régional des Zones Inondables continue à s'étoffer sur les bassins de risques ayant fait l'objet des Contrats de Plan État-Région 1993-1999 et 2000-2006.

Désormais, 19 cours d'eau sont couverts regroupant 276 communes, sur les 22 cours d'eau et 297 communes programmés.

Le site Internet de la DIREN s'est également étoffé de nombreuses photos des inondations remarquables des années 2001 à 2003.

L'atlas de l'Yser (12 communes) a fait l'objet d'un Porté A Connaissance en avril 2004, venant compléter le classeur Aa-Yser.

L'atlas du Marais Audomarois (15 communes) a été élaboré et imprimé en décembre 2004. L'atlas de l'Authie (31 communes) a fait l'objet d'ajustements cartographiques de septembre à décembre 2004.

Les Plans de Prévention des Risques inondation et littoraux

Le PPR créé par la loi du 2 février 1995 constitue l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Ce document unifié de prévention doit permettre de prendre les décisions les plus adaptées à l'occupation des sols. Dans le Pas de Calais l'action se caractérise par le suivi et la consolidation des procédures en cours sur les PPR inondations et littoraux, et par les premières conclusions sur une approche du risque de mouvement de terrain. Se dessine également une appropriation de la démarche projet menée par la DDE du Nord en vue d'harmoniser l'approche des PPR sur la région ainsi qu'une réflexion sur l'organisation du Système d'Information Géographique de la DDE en matière de risques.

Dans le Nord, on observe une pause dans la poursuite des procédures de PPR, au profit d'une réflexion d'ensemble visant à créer de meilleures con-

ditions d'application et de lisibilité des PPR, ainsi qu'à partager la culture du risque. Toutefois, un important travail de remise en forme et de vérification du projet de PPR inondation de la vallée de la Lys – section aval a été réalisé avant son approbation imminente.

Les Plans d'Action pour la Prévention des Inondations

Les plans (PAPI) présentent quatre volets complémentaires relatifs à la prévention : l'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque, l'amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte, des actions de ralentissement dynamique des écoulements et enfin des actions de réduction de la vulnérabilité.

Quatre candidatures retenues

- celle du SYMSAGEL (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys) pour quatre sous-bassins de la Lys dont la convention a été signée le 1^{er} septembre 2004
- celle du SMAHBVS (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme) pour la Somme dont

la convention a été signée en octobre 2004

- celle de Valenciennes Métropole pour le bassin de l'Hogneau dont la convention a été signée le 29 novembre 2004

- celle conjointe du SYMSAGEB (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais) et du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale pour le Boulonnais dont la convention a été signée le 22 décembre 2004. Les actions à conduire d'ici 2007 représentent un montant de près de 22 millions d'Euros dont près de 7.5 financés par l'Etat.

La prévision des inondations

Le projet de Schéma Directeur de Prévision des Crues complété en 2004 décrit la réforme de la prévision des crues en termes de nouvelles missions et d'extension à la Somme du périmètre d'intervention. Il fera l'objet de consultations en 2005 aboutissant à une approbation prévisible dans le courant du 2^e semestre 2005. Le Service de Prévision des Crues a entamé fin 2004 les premières réflexions pour rejoindre l'expérimentation sur l'alimentation d'une carte nationale de « vigilance crues ».

Pour la Somme, les contacts avec les différents intervenants ont été renoués ; certains travaux de rapatriement de données en temps réel ont débuté et vont se poursuivre en 2005.

Carte de vigilance

Les premières réflexions pour rejoindre l'expérimentation sur l'alimentation d'une carte nationale de « vigilance crues » ont débuté fin 2004. Cette carte permettra de visualiser les risques de crues aux dommages importants en fonction d'un système à quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge).

Les contacts ont été noués (Collectivités, DIREN Picardie, BRGM, Météo France, Agence de l'Eau Artois Picardie notamment) pour l'extension du périmètre d'intervention du Service de Prévision des Crues au fleuve Somme.

Les travaux préliminaires au rapatriement de données concernant la Somme ont été initiés ainsi que ceux concernant le rapatriement de certains modèles de prévision de débit. Ce fleuve ne faisant pas, par le passé, l'objet d'annonce de crues, la mise en place d'une prévision nécessite plus de travaux que sur les autres cours d'eau.

Les PPRI

Dans le Pas de Calais

Le PPRI de la Liane a fait l'objet d'une modification sur 4 communes en application de la décision d'annulation partielle prononcée par le Tribunal Administratif de Lille en avril 2001. Celui concernant l'Aa Supérieure a été appliqué par anticipation sur 30 communes, au terme d'une concertation de plusieurs mois axée sur les industries papetières.

Des enquêtes publiques ont eu lieu pour les PPRI par ruissellement et remontée de la nappe phréatique sur les communes de Loison-sous-Lens et Mazingarbe.

Le PPR littoral des côtes basses meubles a conclu à la détermination des zones soumises aux aléas de submersion marine et de recul du trait de côte.

Enfin, dans 33 communes de l'ancien bassin minier des études préalables à des PPRI par débordements et ruissellements ont été engagées.

Bilan

Sur les 492 PPR inondation prescrits, 34 sont approuvés, 80 sont appliqués par anticipation, 36 sont au stade de la concertation et 77 sont en cours d'étude.

Sur les 29 PPR littoraux prescrits, 10 sont au stade de l'enquête publique et les autres sont en cours d'études.

Sur les 26 PPR mouvements de terrain prescrits, 25 sont en cours d'études préalables.

Sur les 10 PPR « sécheresse » prescrits, tous sont en cours d'études préalables, dans une approche regroupant 120 communes.

Dans le Nord

Le projet de PPR inondation de la vallée de la Lys – section aval a été vérifié, tant dans la délimitation de ses cartographies d'aléas et d'enjeux que dans sa partie réglementaire. L'objectif étant d'aboutir à un document cohérent sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais concernant respectivement 11 et 6 communes, en respect des observations formulées lors de l'enquête publique. Ce PPR est aussi le support de la démarche projet engagée en 2004.

Les expériences passées et l'importance du programme de réalisation des PPRN ont démontré la nécessité d'utiliser le management par projet.

2004 a permis de le mettre en place : la définition de la doctrine, des modalités de concertation et de communication, la répartition des tâches, la programmation de l'avancement en fonction du chemin critique. Cette démarche à pour vocation de diffuser par l'exemplarité le management par projet au sein de la DDE.

Bilan

- sur les 429 PPR inondation prescrits, 22 sont approuvés, 11 sont appliqués par anticipation, 57 sont au stade de la concertation et 32 sont en cours d'étude,
- sur les 132 PPR mouvements de terrain prescrits, 11 sont approuvés et les autres sont en cours d'études préalables,
- les 51 PPR « sécheresse » prescrits sont en cours d'études préalables, dans une approche regroupant 650 communes.

Préserver la biodiversité

La DIREN chargée de l'application des protections réglementaires veille à la conservation des ressources naturelles pour les générations futures. Chargée de l'application des directives européennes environnementales dans la région, elle construit le réseau NATURA 2000 qui vise un développement durable des territoires, intégrant la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Elle contrôle le commerce international des espèces animales et végétales menacées d'extinction. L'atlas des paysages de la région Nord Pas de Calais, en cours d'élaboration, constituera un apport essentiel dans la conduite des projets d'infrastructures à venir. Le montage de l'Opération Grand Site a fédéré de nombreux partenaires locaux autour d'un projet de protection et de valorisation du patrimoine naturel avec le soutien des financements européens.

NATURA 2000

La conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages

Les sites d'importance communautaire

28 sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 18 202 ha soit 1,47 % du territoire ont été proposés à la Commission Européenne. Celle-ci les a désignés en sites d'importance communautaire (SIC) en décembre 2004.

L'outil local mis en place pour l'application de cette directive est le document d'objectifs (DOCOB). Il permet de décrire le site (description du milieu et des activités socio économiques) et de proposer un programme technique et financier d'actions pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires. L'application des DOCOB se fait par voie contractuelle. Les différentes étapes d'élaboration sont discutées et validées par un comité de pilotage, composé des différents acteurs concernés par le site et présidé par les sous préfets concernés.

Un DOCOB est achevé en Avesnois. Sur ce site trois contrats forestiers (restauration de forêts alluviales et traitement de lisières, deux propriétaires privés et l'ONF) ont été signés, ainsi qu'un contrat en milieu ouvert avec une commune. Des études ont été engagées sur le site pour en établir une cartographie plus fine. Le comité de suivi s'est réuni une fois en 2004.

Un DOCOB (cuesta du Bouillonais) a été finalisé en 2004 et un contrat avec un

propriétaire privé concernant la restauration et l'entretien par pâturage de coteaux calcaires a été signé (comité de pilotage en juin).

Trois autres « Plaine de la Scarpe » sont très proches de cette finalisation ; des réflexions nationales sur les mesures de gestion en vue d'un cadrage et de nombreuses discussions entre opérateurs sur les sites et les scientifiques ont ralenti la procédure (deux comités de pilotage en 2004). La démarche d'élaboration de deux DOCOB concernés par l'Opération Grand Site sur les deux Caps a été momentanément arrêtée, pour rechercher la meilleure articulation possible entre les deux procédures.

Quatre autres sont en cours d'élaboration : « Dunes flandriennes décalcifiées de Ghylvelde », « Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres », « Prairies et marais tourbeux de Guînes et Landes », « Mares et bois acides du plateau de Sorrus/St-Josse ». Pour ces sites, cinq comités de pilotage ont eu lieu. Alors que l'Etat a toujours été maître d'ouvrage pour les documents d'objectifs en région Nord Pas de Calais, l'élaboration du DOCOB « Prairies et marais tourbeux de Guînes » a été subventionnée à EDEN 62.

Des contacts ont été pris et les documents administratifs nécessaires préparés pour pouvoir lancer en 2005 l'élaboration d'autres DOCOB : site « Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse », « Dunes de la plaine maritime flamande », « Marais de la Grenouillère », « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ». Afin d'augmenter les ressources financières, le

site « Dunes de la plaine maritime flamande » devrait bénéficier de fonds FEDER.

Le principe retenu pour l'élaboration des DOCOB est toujours la co-opération. Ceux en cours d'élaboration sont soumis pour avis au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), dont la DIREN assure le secrétariat.

La conservation des oiseaux sauvages

4 zones de protection spéciale (ZPS) représentant 14 695 ha soit 1,19 % du territoire ont été proposées à la Commission

Européenne. La France étant mise en demeure par la commission pour non application de cette directive, des échanges ont eu lieu entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour proposer de nouvelles ZPS. Une circulaire aux Préfets de départements du 23 novembre 2004 demande que quatre sites soient proposés : « le Romelaere », « les bassins de décantation de Thumeries », « la ZICO Forêt de Thiérache » et « la Réserve Biologique Domaniale de Merlimont ».

Situation dans le département du Nord

9 sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 9 508 ha soit 1,66 % du territoire ont été proposés. Aucun document d'objectifs n'a été engagé en 2004.

Le dossier administratif pour le site « Dunes de la plaine maritime flamande » est réalisé. Celui-ci devrait bénéficier de fonds FEDER sous une maîtrise d'ouvrage Etat ; l'opérateur est le Conseil Général. 1 DOCOB est achevé « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor » (1744 ha), trois contrats ont été signés en 2004.

1 DOCOB « dunes flandriennes décalcifiées de Ghylvelde » est en cours de rédaction, et 3 DOCOB concernant le territoire du Parc naturel régional Scarpe Escaut sont en voie de finalisation. 3 DOCOB ne sont pas encore engagés.

La circulaire du 23 novembre 2004 demande que les démarches de consultation pour proposer « les bassins de décantation de Thumeries » et la ZICO « Forêt de Thiérache » en ZPS soient lancées.

Situation dans le département du Pas-de-Calais

19 sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 8 694 ha soit 1,3 % du territoire ont été proposés.

1 DOCOB a été finalisé en 2004 et un contrat sur ce site a été signé (restauration de coteaux calcaires sur une propriété privée). L'élaboration de deux DOCOB a bien progressé : « Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres » et « Prairies et marais tourbeux de Guînes » et celui concernant « les Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/St-Josse , prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » est en cours. 13 DOCOB ne sont pas encore engagés.

Quatre zones de protection spéciale (ZPS) représentant 14 695 ha soit 1,19 % du territoire : « Cap Gris Nez » (8 600 ha), « Estuaire de la Canche » (4 505 ha), « Marais de Balançon et de Villiers » (1 200 ha), « Platier d'Oye » (390 ha) ont été proposées à la Commission Européenne. La circulaire du 23 novembre 2004 demande que les démarches de consultation pour proposer « le Romelaere » et la « Réserve Biologique Domaniale de Merlimont » en ZPS soient lancées.

La protection des espaces naturels

Les réserves naturelles nationales

La réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaires situés sur le littoral Dunkerquois, dans le département du Nord a été acquise par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. La gestion de cette Réserve naturelle, créée par décret du 1^{er} octobre 1990, a été confiée au Conseil Général du Nord. Un comité consultatif de gestion a eu lieu en 2004. Il s'agit également d'un site inscrit et d'un site d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats », dont le document d'objectifs a été lancé en fin 2004, l'opérateur étant le Conseil Général du Nord.

La réserve naturelle du Platier d'Oye localisée dans le Pas de Calais et créée par décret du 9 juillet 1987 et d'une surface de 391 ha en raison notamment de son patrimoine avifaunistique (153 espèces recensées dont 47 nicheuses) est inscrite en totalité en Zone

de Protection Spéciale au titre de la Directive « Oiseaux ». La gestion de cette réserve est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62.

Suite à une décision de la cour de cassation, sept huttes de chasse incluses dans la réserve ont été démontées et n'ont pas été utilisées en 2004. Les limites de la réserve, dans sa partie Est, ont fait l'objet d'interprétations divergentes qui ont abouti à un contentieux entre les associations de protection de la nature et les milieux cynégétiques. Le Tribunal Administratif a été saisi et a confirmé les limites de la réserve telles que décrites à l'article 1 du décret de création, ce qui a pour conséquence que 13 huttes situées dans la limite (confirmée par le tribunal) de la réserve posent le problème de leur devenir.

La réserve naturelle de la Baie de Canche créée par décret du 9 juillet 1987 et d'une surface de 505 ha est inscrite en Zone de Protection Spéciale au titre de la «Directive Oiseaux ». La gestion de cette réserve est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62.

Les projets

Deux projets, initiés par les collectivités territoriales, ont été proposés à la consultation en 2004, il s'agit du site de la « Grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa » et du site du « Romelaëre », situés dans la région de Saint-Omer. Ces projets ont reçu un avis favorable du comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable nous invite à poursuivre la procédure de création.

Les réserves naturelles régionales

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, « les réserves naturelles volontaires agréées à la date d'entrée en vigueur de la loi précitée deviennent des réserves naturelles régionales ». Le décret d'application est imminent et les compétences de l'Etat seront alors transférées au Conseil Régional.



Le patrimoine international

La convention de Washington ou CITES
La Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, a établi un réseau mondial de contrôle du commerce international des espèces sauvages les plus menacées, ainsi que de celles encourtant un risque sérieux.

La CITES s'applique aux mouvements transfrontaliers portant sur les plantes et les animaux, vivants ou morts, entiers ou non, et sur leurs produits dérivés (peaux, fourrures, plumes, écailles, œufs, ivoire, trophées, bois, fleurs, meubles, objets d'art, plats cuisinés....).

68 permis ont été délivrés dont 35 relatifs aux importations, 12 aux exportations et 21 aux certificats communautaires.

www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

Sur le site de la DIREN :

- le cahier régional de l'environnement,
- des données,
- les acteurs de l'environnement,
- les démarches,
- les dossiers,
- des liens,
- les publications et les événements

La conduite et le pilotage des politiques environnementales et développement durable

La connaissance environnementale, sa gestion et son partage sont autant d'objectifs essentiels poursuivis par la DIREN. Le cahier régional de l'environnement co-édité avec l'IFEN est un véritable guide pour l'action dédié à tous les acteurs, décideurs et citoyens de la région. Plus de 30 000 accès sont dénombrés sur le site internet de la DIREN ainsi que 15000 requêtes concernant le portage à connaissance géographique. L'action de la DIREN se concentre également sur l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire. Le réseau associatif et les porteurs de projets de la semaine du développement durable contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable.

La connaissance et l'information sur l'environnement

Le partage de la connaissance environnementale

Suite à la mise en place du Réseau régional De l'Environnement (RDE) en 2003, deux ateliers thématiques ont été animés en 2004. L'un portant sur la finalisation d'un portail des ressources (à ce jour 300 gisements d'informations ont été référencés), l'autre sur la préfiguration d'une plate forme publique d'acquisition et de diffusion des référentiels géographiques pour l'ensemble des organismes publics régionaux (PPIGE). Cette dernière action inscrite lors de la révision du contrat de plan, devrait aboutir en 2005 aux premières acquisitions, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

L'évaluation environnementale transversale

L'environnement est une priorité transversale des documents uniques de programmation de la région Nord – Pas-de-Calais, qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Aussi, les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des programmes, conformément à l'article 6 du traité d'Amsterdam ; l'évaluation environnementale transversale étant un outil pragmatique pour réussir cette intégration. Mandatée par le groupe de

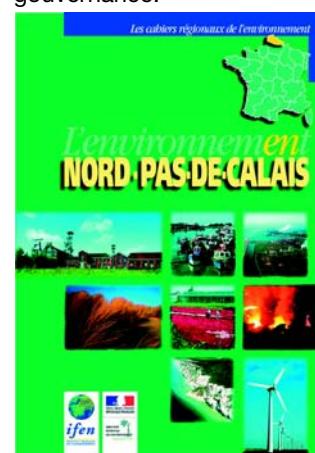
suivi des programmes régionaux, la DIREN a engagé une action pour rendre opérationnel le dispositif d'évaluation environnementale. Celui-ci repose sur un indicateur qualitatif simple et unique (défini dans PRESAGE), dont le renseignement est facilité par une grille qui permet d'entrer dans le détail des incidences environnementales. Le profil environnemental régional, réalisé en 2001, permet de fiabiliser les informations recueillies. Les conclusions de ces travaux ont été validées le 12 octobre 2004 et ce dispositif a été rendu obligatoire. Ainsi, tous les programmes visés feront désormais l'objet d'une évaluation environnementale. Ce dispositif concernera également le Contrat de Plan et les Programmes d'Action Stratégique de l'Etat.

Le cahier régional de l'environnement

«L' Environnement en Nord - Pas-de-Calais » ou cahier régional de l'environnement, résulte d'un partenariat entre l'Institut français de l'Environnement et la DIREN Nord-Pas-de-Calais, avec la collaboration de nombreux acteurs publics (services de l'Etat, collectivités territoriales, agences, établissements publics...), privés et associatifs qui ont fourni des informations et de la documentation.

Cet ouvrage a pour objectif d'apporter une information fiable à tous les acteurs, décideurs et citoyens soucieux de con-

naître l'état de l'environnement pour agir dans leur région. Il est élaboré selon le modèle préconisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques : il décrit et analyse l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit et les réponses apportées par les pouvoirs publics. Il offre également la possibilité de comparer les régions entre elles au travers de statistiques et d'indicateurs communs. Cette approche généraliste et documentée sur l'environnement et les territoires, constitue une référence pour la mise en œuvre d'un développement durable. C'est un guide pour l'action qui s'inscrit dans le prolongement du profil environnemental régional. Il présente pour chaque thématique les enjeux majeurs et les préconisations des acteurs régionaux. Reconnaissant le rôle moteur des acteurs dans ce type de démarche, il met l'accent sur l'écocitoyenneté et la gouvernance.



L'information et la communication

Le site internet

Le site créé en 2003 a largement été conforté en 2004. Il s'est enrichi d'une photothèque (3000 prises de vues), de la cartographie de dix nouvelles vallées de l'atlas des zones inondables, de la cartographie de neuf phénomènes d'inondation récents, de la mise en ligne du cahier régional de l'environnement et de la mise en ligne du portail des ressources.... Les différentes actions de promotion du site (référencement, plaquette d'information...), combinées à l'enrichissement éditorial ont augmenté l'intérêt et la notoriété du site. Plus de 30 000 accès sont dénombrés pour 2004.

Le porter à connaissance géographique

Le porter à connaissance cartographique est désormais très lié au site internet (rubrique données). En 2004, environ 15 000 requêtes ont donné lieu au téléchargement de 20 000 documents (cartes, arrêtés, fiches synthétiques), et l'on dénombre 600 abonnés dans l'espace de téléchargement des sources géographiques. Le service a produit environ 200 cartes spécifiques à la demande de tiers (bureaux d'études, étudiants, partenaires), notamment en rassemblant les données des différentes thématiques de production de la DIREN (nature, paysage, eau, risques).

Promotion de l'environnement



La communication

Le pilotage de la semaine du développement durable, l'organisation de séminaires externes, la réalisation de documents d'information, l'organisation de la visite de Mme Tokia Saïfi et du Préfet de Région, la participation au groupe communication et participation du public au sein de la commission internationale pour l'Escaut, l'assistance et suivi de l'édition de l'atlas des zones inondables, l'organisation de conférences et de dossiers de presse, l'assistance à l'agence de l'eau pour l'organisation de la participation du public à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, constituent l'essentiel de la mission de communication externe.

Sur le plan interne, la publication d'une « lettre info » et l'organisation d'un séminaire de travail ont permis d'assurer le lien et les échanges puis de débattre des adaptations nécessaires aux nouvelles orientations de l'Etat.

La documentation

Le fonds documentaire rassemble 5714 références de documents indexés avec résumé. Il est composé de 6090 documents, 200 titres de périodiques et 80 dossiers thématiques actualisés en permanence.

Les Codes Permanents publiés aux Editions législatives « Environnement et Nuisances » et « Construction Urbanisme » sont mis à disposition sur le serveur des CD-Rom. Un accès à internet permet l'interrogation de la base de données DIGITALE sur la flore régionale. La DIREN réalise une veille documentaire, diffuse, met l'information à disposition des agents de la DIREN, et du public (étudiants et bureaux d'étude), participe à des groupes de travail thématiques et participe au réseau régional de documentation sur l'Environnement « Doc-Environnement 121 » qui rassemble onze partenaires régionaux .

La prise en compte de l'environnement pour un développement durable

L'intégration des enjeux environnementaux dans les actes d'urbanisme

L'intégration des enjeux environnementaux dans les dispositions d'urbanisme des collectivités locales (documents prospectifs et de planification et autorisation d'urbanisme) constituait une porte d'entrée stratégique pour les domaines de compétence de l'écologie, de l'environnement et du développement durable. La DIREN apporte sa contribution au porter à connaissance dans les collectivités qui s'engagent dans des démarches d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Sa participation aux réflexions initiées par les collectivités locales a été l'occasion d'évoquer les problématiques de la protection de la nature et des sites, de la prise en compte du paysage, du développement durable des territoires dans le cadre d'une gestion économe de l'espace et de la préservation de la ressource en eau... La DIREN participe sur ces domaines sensibles au positionnement des services de l'Etat. Ainsi, la DIREN s'est particulièrement investie sur l'études des PLU des communes littorales soumises pour la plupart d'entre elles à de très fortes pressions d'aménagement.

La formation des commissaires enquêteurs

Les DIREN sont chargées de coordonner la formation des commissaires-enquêteurs. Celle-ci est réalisée en relation avec le Tribunal administratif, les deux préfectures. Le contenu et les modalités sont arrêtés au sein d'un groupe de coordination se réunissant deux fois par an.

En 2004, une formation-initiation a été conduite pour les 22 nouveaux commissaires enquêteurs, ainsi qu'une formation - sensibilisation sur les implantations d'aéro-générateurs pour l'ensemble des commissaires enquêteurs, réunissant 85 personnes.



Les implantations énergétiques éoliennes

10 projets ont été déposés en 2004 dans la Région Nord - Pas-de-Calais, totalisant 62 éoliennes pour une puissance de 126 MW. 8 projets totalisant 51 éoliennes pour une puissance de 104 MW concernent le Pas de Calais et 2 projets totalisant 11 éoliennes pour une puissance de 22 MW le Nord.

Ces projets s'ajoutent à ceux qui étaient en cours d'instruction et dont l'avis final n'a pas été rendu.

A la fin de l'année 2004, et depuis le début du développement de l'éolien en Région, une dizaine de permis a été délivrée pour une totalité de 55 éoliennes (36 pour le département du Pas-de-Calais et 19 pour le Département du Nord) pour une puissance de 60 MW environ.

35 projets sont en cours d'instruction pour un total 400 éoliennes environ et une puissance approximative de 790 MW. 33 projets totalisant 379 éoliennes pour une puissance de 754 MW dans le Pas de Calais et 5 projets totalisant 19 éoliennes pour une puissance de 34 MW dans le Nord.

Les difficultés rencontrées concernent l'absence de prise en compte des spécificités régionales (paysage énergétique minier, territoire très anthropisé à réhabiliter, paysages ruraux à préserver).

Des initiatives comme la création de POLEOL ou de l'édition du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens sont de nature à apporter des éléments de réponse en faveur d'une amélioration de l'aménagement éolien maîtrisé de l'espace régional.

La radiotéléphonie

On dénombre 800 dossiers de création ou de modification de sites d'implantation d'antennes radiotéléphoniques pour la Région, dont 470 pour le Nord et 330 pour le Pas-de-Calais. Pour les deux départements, un peu plus de 20 % des dossiers font l'objet d'avis défavorable ou de report et feront l'objet d'une nouvelle présentation après modification du projet.

Les séances de travail réunissant les services de l'Etat, les opérateurs et bureaux d'étude permettent de nombreux échanges visant à améliorer l'insertion des antennes tout en exploitant les autres installations existantes.



Démarches

agenda 21 local

Suite au troisième appel à projets interministériel, 12 lauréats sont retenus pour le Nord Pas de Calais. Ces projets sont portés par la Communauté Urbaine Lille Métropole, celle de Dunkerque Grand Littoral, la Maison de la Nature et de l'Environnement associée au Conseil Régional, le Conseil Général du Nord puis les Communes de Boeschepe, Bourbourg, Valenciennes, Carvin, Loos en Gohelle et Sainly sur la Lys. Par ailleurs des appels d'offre Agenda 21 régionaux sont lancés par le Conseil Régional. L'Etat et la Région s'appuient sur le Centre Ressource du Développement Durable pour la promotion et le suivi de ces projets territoriaux de développement durable.

Le réseau associatif

Les associations, dont 53 sont agréées au titre de la protection de l'environnement (33 pour le Nord et 20 pour le Pas de Calais), interviennent dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation du public. Elles contribuent à la Stratégie Nationale du Développement Durable et à la prise en compte des enjeux identifiés dans les cahiers régionaux de l'environnement publiés par la DIREN et l'IFEN.



L'éducation à l'environnement pour un développement durable

31 projets associatifs d'éducation à l'environnement ont été réalisés pour un montant de 86450 euros. Ils touchent à la découverte de la nature ainsi qu'à l'éducation à la prise en compte de l'environnement en faveur du développement durable.



La semaine du développement durable

Une semaine nationale organisée du 16 au 27 juin 2004 pour faire partager le concept et faire connaître les initiatives locales de développement durable.

Dans le Nord Pas de Calais, la DIREN, en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat mandatés par le Préfet de Région, l'Education Nationale, des collectivités territoriales, le Centre ressource du développement durable (CERDD), l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la CCI et des associations, a lancé un appel à projets et labellisé 37 actions en fonction de leur contribution aux trois dimensions du développement durable : 17 associations, 3 entreprises, 7 collectivités territoriales, 4 administrations et établissements publics, 3 établissements scolaires et 1 autre type de structure. On dénombrait en 2004, 25 labellisations pour le Nord et 12 pour le Pas de Calais.

Action internationale

Réseau international des organismes de bassin

Une réunion sur la mise œuvre de la directive cadre sur l'eau a réuni à Cracovie 126 représentants de bassins du monde et en particulier ceux des bassins transfrontaliers et des Commissions fluviales internationales. L'application de la directive cadre a amené les Commissions à revoir les traités internationaux existants. Elle conduit également à des rapprochements des pratiques et outils de gestion entre pays riverains.

Nord – Pas de Calais

33 actions labellisées pour la 3^{ème} édition de la Semaine du développement durable

Le développement durable est un impératif à la fois, économique, social et environnemental. Le Gouvernement a adopté en juin 2003 la stratégie nationale de développement durable conformément aux engagements internationaux qu'il a pris et a mis en place une « semaine du développement durable » dont l'objectif est de sensibiliser le public à des actions concrètes.

Dans le Nord Pas de Calais, a été lancé pour la 3^{ème} année en 2005 du 30 mai au 5 juin 2005, en partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, l'Education Nationale, les collectivités territoriales, le Centre ressource du développement durable (CERDD), les CCI et les associations, un appel à projets exemplaires du développement durable qui a permis de labelliser 33 actions de développement durable.

L'origine des projets

Les porteurs des projets labellisés en 2005 se répartissent ainsi : 19 associations, 3 entreprises, 5 collectivités territoriales, 4 établissements publics, 4 établissements scolaires et 1 autre type de structure. On dénombre 24 projets dans le Nord et 9 projets dans le Pas de Calais. Les actions, si elles comportent une dominante, illustrent plusieurs dimensions du développement durable : 5 portent sur la sensibilisation, 5 sur la gouvernance, 9 sur l'éducation, 5 sur l'éco-responsabilité, 3 sur le progrès social et 6 sur la gestion des ressources.

Des actions remarquables

S'engager dans une action de développement durable, c'est en effet concilier trois dimensions : l'économique, le social et l'environnemental avec pour objectif « de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». A titre d'exemple, cinq actions remarquables labellisées illustrent concrètement ce concept essentiel pour le devenir de l'homme et de sa planète.

Cinq actions exemplaires

L'association Chênelet à l'initiative de l'entreprise d'insertion Scierie et Palettes du Littoral (SPL) qui emploie 70 personnes, dont 30 en insertion et 40 en CDI. Elle propose un début de parcours d'insertion sous forme d'atelier d'utilité

sociale. De nouvelles activités sont à découvrir : l'atelier de fabrication d'éco-matériaux, les logements sociaux en éco-construction, le jardin de Cocagne et les Quatres Saisons. Plus d'information : <http://www.Chenelet.org>



La Communauté Urbaine de Dunkerque ayant pour objectif de réduire ses consommations d'énergie de 10% d'ici 2007 a mesuré la déperdition thermique des bâtiments situés dans l'agglomération, soit 12 000 hectares, via une thermographie aérienne infrarouge, pour un coût de moins d'un 1 € par habitant. Les habitants peuvent réaliser un diagnostic personnalisé et gratuit de la déperdition énergétique de leur logement. Des solutions favorisant les économies d'énergies sont proposées. Plus d'information sur : www.dunkerquegrandlittoral.org

Nausicaa présente la maison planétaire, une exposition pour se former aux gestes concrets et éco-responsables du quotidien, une mise en scène à la fois concrète, éducative, théâtrale et poétique. Plus d'informations sur <http://www.nausicaa.fr>

Trisélec, organise des journées portes ouvertes pour découvrir le tri sélectif des déchets, le recyclage et les actions de l'association Tri Développement. A l'usine Trisélec, Voie de contournement, Halluin.

Trisélec développe également un programme d'échanges de compétences en direction des Pays en Voie de Développement, notamment en Argentine, au Bénin et en Algérie. Plus d'information : <http://www.triselec.com>

Le Collège des Hautes Etudes Environnementales et du Développement durable dont l'objectif est d'apporter aux cadres dirigeants et aux responsables les références et compléments de connaissance les plus pertinents sur les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociologiques de l'environnement et du Développement durable. Plus d'information : pdubois@ville-valenciennes.fr

La promotion de l'environnement dans les territoires infrarégionaux

Les territoires infra régionaux apparaissent comme l'échelle appropriée d'intégration des politiques de solidarité, de développement, et de préservation de l'environnement.

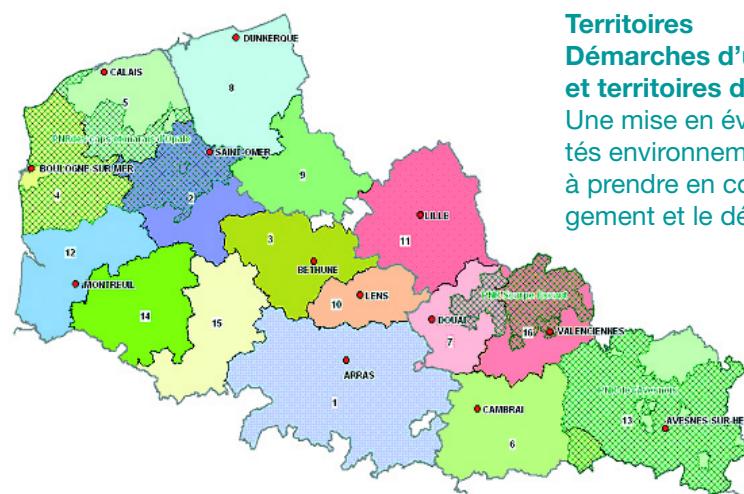
La DIREN Nord-Pas de Calais souhaite apporter un accompagnement stratégique aux collectivités territoriales sur les enjeux environnementaux et leur intégration dans les projets locaux. Avec l'appui d'un bureau d'étude, la DIREN a élaboré vingt-neuf fiches territoriales présentant les enjeux environnementaux relatifs aux ressources et aux risques naturels à l'échelle des SCOT, des Pays et des SAGE de la région. La méthode d'élaboration de ces fiches repose sur la synthèse documentaire à partir de la contribution régionale au Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, du Profil Régional de 2001 et du Cahier régional de l'Environnement publié en 2004, des projets de territoire et des diagnostics locaux, ainsi que de l'état initial du Bassin Artois Picardie réalisé selon les prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau.

Ces fiches portent dans un premier temps sur les domaines de compétence de la DIREN, et constituent un porter à connaissance des enjeux environnementaux infra régionaux correspondants.

Les diagnostics territoriaux pourront être élargis à l'ensemble des thématiques environnementales avec les contributions des autres services rattachés au pôle Environnement et Développement Durable. Leur finalité est de constituer un porter à connaissance à l'intention des collectivités engagées dans des démarches de projet ou d'élaboration de documents d'urbanisme (SCOT), dans la perspective de la prise en compte de l'environnement dans ces démarches. Cette prise en compte peut être favorisée également par l'adhésion des collectivités aux démarches Agenda 21 pour lesquels l'Etat d'une part, le Conseil Régional d'autre part lancent des appels d'offre de niveau national ou régional, afin d'introduire le développement durable dans l'action des collectivités.

12

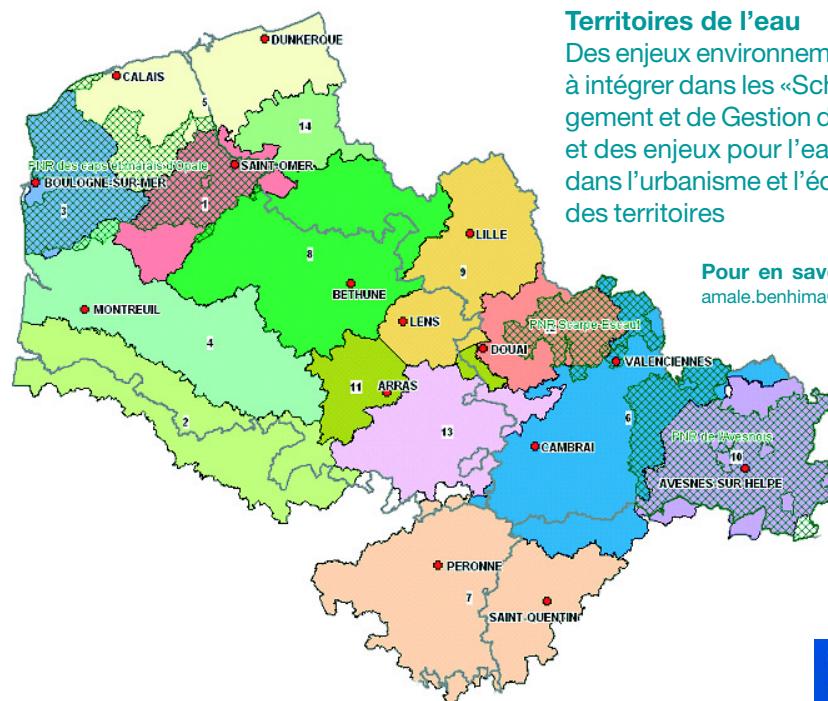
Deux découpages pour l'analyse



Territoires

Démarches d'urbanisme et territoires de projet

Une mise en évidence des spécificités environnementales des territoires à prendre en compte dans l'aménagement et le développement



Territoires de l'eau

Des enjeux environnementaux à intégrer dans les «Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau» et des enjeux pour l'eau à intégrer dans l'urbanisme et l'équipement des territoires

Pour en savoir plus :
amale.benhima@npdc.ecologie.gouv.fr



Consultation nationale sur l'eau

Du 2 mai au 2 novembre 2005 sur www.eau-artois-picardie.fr

La France a pour objectif d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau, des lacs, des nappes souterraines et des eaux littorales en 2015. Pour cela, le comité de bassin hydrographique Artois Picardie devra adopter en 2009 un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage). La directive cadre européenne sur l'eau demande d'associer les citoyens aux décisions à prendre pour mener à bien ce projet ambitieux. Il y aura deux périodes de consultation du grand public.

En 2005, chaque foyer pourra s'exprimer sur les principaux enjeux et les priorités pour mieux gérer l'eau et les milieux aquatiques et sur le programme de travail de révision du Sdage. Fin 2007, le public pourra se prononcer sur le projet de Sdage défini par chaque comité de bassin.

Cette consultation du public est placée sous l'autorité du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et de ses directions régionales de l'environnement (DIREN) et confiée aux comités de Bassin en partenariat avec les agences de l'eau. En 2005, elle est organisée du 2 mai au 2 novembre 2005. Elle se déroulera dans les préfectures, sous-préfectures, au siège des agences de l'eau et sur leur site internet.

Le public pourra participer à la consultation en :

- prenant connaissance du document de synthèse exposant les problèmes de l'eau de sa zone géographique sur www.eau-artois-picardie.fr
- faisant part de ses observations sur un registre ou en répondant au questionnaire qui seront mis à sa disposition sur les lieux de consultation (fixés par arrêté du Préfet de Région – coordonnateur de Bassin disponible sur le site de la DIREN : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr) et sur le site Internet de l'agence de l'eau Artois – Picardie : www.eau-artois-picardie.fr